Jean Fabrice CHARPENTIER

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Expert comptable Diplômé
membre du Conseil Régional Paris Ile de France
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

RECLAIM FINANCE

Siège social : 75 rue Manin
75019 PARIS

SIRET 879 939 171

* * * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

N° Siret : 41131095600155. Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
1 rue Grande - 77140 MONCOURT FROMONVILLE Tel : 06.07.66.83.84 / 06.13.20.48.70 EMAIL : jf.charpentier@orange.fr

RECLAIM FINANCE

Siège social : 75 rue Manin
75019 PARIS

SIRET 879 939 171

* * * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association RECLAIM FINANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RECLAIM FINANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de l'association le 31 mars 2021 et soumis au conseil d'Administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Annexes légales des comptes annuels concernant les "autres éléments significatifs Covid-19".

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moncourt Fromonville,
le 19 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

Jean Fabrice CHARPENTIER

RECLAIM FINANCE

Numéro SIRET : **87993917100010**
Code APE : **9499Z**

75 RUE MANIN
75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2020 au 31/12/2020

RECLAIM FINANCE

Bilan Association

Bilan Association

RECLAIM FINANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros — Edité le 29/04/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2):						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 617		11 617	2,97		
TOTAL (I)	***11 617***		***11 617***	2,97		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	56 168		56 168	14,37		
Autres créances (3)						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	316 668		316 668	81,00		
Charges constatées d'avance	6 501		6 501	1,66		
TOTAL (II)	**379 337**		**379 337**	97,03		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Edité le 29/04/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL ACTIF	***390 954***		***390 954***	100,00		

(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)		

RECLAIM FINANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros — Edité le 29/04/2021

PASSIF	Exercice clos le : 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent Néant	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	2 749	0,70		
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation avec contreparties d'actifs immobilisés				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***2 749***	0,70		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	316 956	81,07		
. Sur autres ressources				
TOTAL(II)	***316 956***	81,07		
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
. Divers				
. Associés				
Avances & accomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 789	8,64		
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel	8 342	2,13		
.Organismes sociaux	27 026	6,91		
.Etat, impôts sur les bénéfices				
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
.Etat, obligations cautionnées				
.Autres impôts, taxes et assimilés	2 092	0,54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Edité le 29/04/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent Néant	
TOTAL(III)	***71 249***	18,22		
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF	**390 954**	100,00		
(1) Dont à plus d'un an				
Dont à moins d'un an				
(2) Dont concourt bancaires courants et soldes				
Créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

RECLAIM FINANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros Edité le 29/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice précédent Néant	Variation	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	5 130		5 130	100,00			5 130	N/S
Montants nets produits d'expl.	***5 130***		***5 130***	100,00			***5 130***	N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			720 596	N/S			720 596	N/S
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			14 461	281,89			14 461	N/S
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***735 057***	N/S			***735 057***	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			***740 187***	N/S			***740 187***	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Excédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***740 187***	N/S			***740 187***	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***740 187***	N/S			***740 187***	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			65 250	N/S			65 250	N/S
Services extérieurs			33 370	650,49			33 370	N/S
Autres services extérieurs			38 876	757,82			38 876	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			3 525	68,71			3 525	N/S
Salaires et traitements			206 363	N/S			206 363	N/S
Charges sociales			73 562	N/S			73 562	N/S
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

RECLAIM FINANCE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros Edité le 29/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020		Exercice précédent Néant		Variation	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	315 556	N/S			315 556	N/S
Autres charges	935	18,23			935	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	***737 438***	N/S			***737 438***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***737 438***	N/S			***737 438***	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***2 749***	53,59			***2 749***	N/S
TOTAL GENERAL	***740 187***	N/S			***740 187***	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

RECLAIM FINANCE

Annexes Association 2020

Annexes Association 2020

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 29/04/2021

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2021 par les dirigeants.

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

La crise sanitaire de la COVID-19 n'a pas eu d'impacts significatifs sur l'activité de l'association au cours de l'année 2020.

RECLAIM FINANCE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Aux comptes annuels présentée en Euro - Avec comptes substitués — Edité le 29/04/2021

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CERTIFIE SANS RESERVE

2.2.1 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.2 - Contributions volontaires :

Au cours de l'année 2020 Reclaim a bénéficié de bénévolat actif:

L'association a bénéficié du travail bénévole des avocats de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme qui ont travaillé sur les dossiers de l'association.

L' association a ainsi économisé la somme de 9 360 pour un total de 20,5 heures en 2020.

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 29/04/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		*11 617*		*11 617*
TOTAL		*11 617*		*11 617*

3.2 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	*56 168*	*56 168*	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	*56 168*	*56 168*	

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 29/04/2021

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice			2 749		2 749
Dont générosité du public					
Situation nette			2 749		2 749
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL			2 749		2 749
TOTAL dont générosité du public					

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 29/04/2021

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

4.3 - Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à la cloture de l'exercice 2020 à 316 956.06 , dont:

- ECF : 49 999.18
- ECF : 20 644.45
- GROWALD FAMILY FUND : 23 260.42
- TILIA : 22 505.37
- SUNRISE Policy Analysis: 91 314.50
- SUNRISE AM: 9 257.64
- SUNRISE Engagement: 99 974.50

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour-sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générositédu public							*316 956*
TOTAL							*316 956*

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 29/04/2021

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*33 789*	*33 789*		
Dettes fiscales & sociales	*37 460*	*37 460*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*71 249*	*71 249*		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*7 680*
Dettes fiscales & sociales	*15 626*
Autres dettes	
TOTAL	*23 306*

RECLAIM FINANCE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 29/04/2021

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Règle de rattachement des subventions

Les subventions et aides financières sont rattachées dans les produits de l'exercice en cours lorsque qu'il n'existe pas de condition suspensive imposée par le financeur susceptible de remettre en cause le montant final attribué. Le montant de la subvention est inscrit au bilan dans le poste Autres créance du bilan.

A la clôture de l'exercice, l'association détermine l'état d'avancement du projet financé en comparant les charges imputables au projet sur l'exercice avec celles qui étaient prévues dans le budget de la convention. Le montant de la subvention inscrit en produit dans les comptes de l'exercice correspond au montant des charges du projet.

La différence éventuelle entre le montant de la subvention accordée et la quote part enregistrée dans les produits est inscrite dans les fonds dédiés..